

Construire Ensemble une Politique de l'Enfance

mardi 28 janvier 2014

par [Liliane Chalon](#)

La réflexion conduite depuis plusieurs années par nombre d'associations, notamment réunies lors du forum de la petite enfance « Pour une prévention prévenante » à l'initiative du collectif Pas de 0 de conduite, a abouti à un appel, présenté lors d'une conférence de presse au Sénat le 28 janvier 2014, réclamant **la création d'un Conseil National de l'Enfance et une Instance interministérielle**.

La conférence a été introduite par **Dominique Terres** du collectif « **Construire Ensemble une Politique de l'Enfance** », pour rappeler l'histoire du mouvement : 2010 les Etats généraux de l'enfance et leur cahier de doléances en parallèle aux Etats généraux, le forum de 2012 qui a fait la preuve de la capacité des associations à travailler ensemble, pour aboutir à cet appel co-construit qui change de dimension par sa présentation dans le lieu prestigieux qu'est le Sénat.

Emma la clown a choisi à sa manière de nous dire « qu'est-ce que c'est quoi l'éducation ».

Karine Métayer (du collectif) a rappelé le constat : fragilisation des familles, saucissonnement des prises en charge, donc la nécessité de construire ponts et passerelles, de penser la complexité, possible grâce à l'intelligence collective.

Elle a aussi défini ce que devrait être ce **CNE** :

- indépendant mais rattaché au premier Ministre
- une instance de concertation permanente et régulière qui émet des avis, remplit une mission d'observation, diffuse les informations et contribue à leur recueil, réalise et fait réaliser des études et présente un rapport annuel.

- nécessite des moyens logistiques

En ce qui concerne **l'Instance Interministérielle** :

- elle impulse la politique, auprès du Premier Ministre

- apporte son concours à une meilleure coordination des ministères
- organise la collecte des informations

Sont ensuite venues soutenir l'appel, des personnalités appartenant à des domaines très différents : santé, justice, éducation et reconnues dans leur domaine. Chacune affirme la nécessité de la coordination, de la transdisciplinarité si l'on veut réussir une Politique de l'Enfance.

Claude Martin (sociologue, chercheur au CNRS, professeur EHESP-Sciences Po- Rennes) qui a conduit une étude comparative des politiques de l'enfance, insiste sur la nécessité de comprendre les difficultés pour les dépasser et parvenir à se coordonner. Il y a en France un vrai paradoxe. Très tôt, nous avons investi dans une Politique de la petite enfance (voir l'école maternelle), mais nous avons des systèmes qui s'empilent. Alors que la Jeunesse est une priorité affirmée du gouvernement et que fabriquer du bien-être est un investissement social, on continue à parler en termes de coût. Il faut coordonner et expérimenter.

Bernard Golse (pédopsychiatre à l'hôpital Necker) nous dit qu'il ne faut pas se contenter de râler mais qu'il faut voir où sont les difficultés :

- L'intérêt premier de l'enfant est une notion difficile à cerner : varie selon l'âge, l'époque, le pays.
- Nous sommes baignés dans l'expertise : une culture de l'expertise qui disqualifie les parents, une culture des résultats qui empêche les processus qualificatifs, une culture de la rapidité qui disqualifie les enfants par le non- respect de leur rythme.
- Il faudrait un droit A l'enfant, laisser un temps suffisant pour être bébé, pour être enfant, pour être adolescent. Il nous rappelle que le bébé humain est celui de tous les bébés mammifères qui est à la naissance le plus immature ; son cerveau est inachevé et sa croissance se poursuit à l'air libre donc est soumise à l'environnement (social, culturel, relationnel...).

Les prises en charge se doivent d'être pluri-dimensionnelles, pluri-catégorielles, ainsi des expériences conduites par Michel Soulé. Sans oublier que l'enfant développe des forces de clivage auxquelles il faut résister.

Jacky Israël (pédiatre à l'hôpital Necker) défend la fonction du pédiatre, interface entre l'enfant, ses parents, la société ; il est le garant du bien-être physique et psychique de l'enfant, conditions du bien-être futur.

S'il y a eu des avancées sur les prises en charge des maladies, il n'en est pas de même pour prendre en charge l'ensemble de la personne de l'enfant.

D'où la nécessité de construire des réseaux : réseaux pédiatre-médecins, réseaux Ville- hôpital...

Evelyne Sire Marin magistrate, rappelle que sur les onze années écoulées, ce ne sont pas moins de quinze lois qui ont été votées sur la répression des mineurs délinquants. Les juges pour enfants ont été disqualifiés.

Les mineurs délinquants ne sont pas des poissons hors de l'eau : si l'on examine leurs dossiers, on voit des familles qui relèvent de l'aide sociale, du décrochage scolaire, de la maladie mentale... la justice des mineurs ne peut être hors-sol ; il y a nécessité d'une coordination.

Un mineur sur 50 a à faire à un juge pour enfants, sur ceux- là 4 sur 5 ne récidivent pas, il y a donc réussite de la justice des mineurs, même si elle est décriée.

Il faut que le futur CNE prenne en charge la question des contrôles d'identité qui posent un problème de lien social, celles des mineurs étrangers isolés, mais aussi celle des jeunes majeurs qui demandent de l'aide mais ne peuvent plus l'obtenir parce qu'ils ont plus de 18 ans.

Jean Louis Auduc (agrégé d'histoire, ancien directeur de l'IUFM de Créteil) pour qui il y a nécessité de mise en cohérence des politiques éducatives. Il réaffirme que l'école n'est pas un sanctuaire, que tous les enfants sont capables et qu'on doit les pousser au maximum de leurs possibilités, alors qu'aujourd'hui on ne peut réussir que si certains échouent. On ne peut laisser les familles sur le trottoir de l'école. Dans l'école il faut un espace pour chacun, les enseignants, les jeunes, les familles. Une démarche de bienveillance doit prévaloir afin d'éduquer dans le bien-être. Il nous rappelle que 6500 de nos

enfants handicapés sont accueillis en Belgique faute de place dans notre pays. Il faut redonner fierté et espoir.

« Pour éduquer un enfant il faut tout un village » (proverbe africain).

En conclusion, ont été rappelés les vœux d'Ariane Mnouchkine sur Médiapart

« l'Etat en l'occurrence c'est nous"

Enfance Majuscule Idf rejoint la liste des signataires

Appel pour la création d'un Conseil national de l'enfance

Par M. Foin

Publié le 29/01/2014

dans : [Actu prévention sécurité, France](#)

Un collectif de 88 organisations a lancé un appel, le 28 janvier, pour une véritable politique transversale dédiée à l'enfance et à la jeunesse. Il réclame la création d'un Conseil national de l'enfance et d'une instance interministérielle capable de donner une véritable impulsion politique au bénéfice des enfants et des jeunes.

« Arrêtons de saucissonner la prise en charge des enfants et des jeunes. Donnons-nous les moyens humains et matériels de faire de l'enfance et de la jeunesse une réelle priorité nationale », a martelé Karine Métayer, juriste, spécialiste en droit de la famille, lors de l'appel pour la création d'un Conseil national de l'enfance, lancé au Sénat le 28 janvier 2014 par le collectif « [Construire ensemble la politique de l'enfance](#) » (CEPE).

Composé de 88 organisations familiales, professionnelles, culturelles..., ce collectif est né de l'initiative du collectif « Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans » [ω](#).

Promesse non tenues - Le collectif CEPE déplore l'absence d'une politique nationale globale pour l'enfance, et ce malgré la promesse du candidat François Hollande de faire de la jeunesse une priorité de son mandat.

« Si des instances spécifiques ad hoc existent, permettant une forme de coordination entre les ministères compétents, celle-ci demeure limitée et dispersée entre les différents secteurs », insiste le collectif dans son courrier adressé au Président de la République le 14 janvier.

Pour le collectif CEPE, il y a lieu de s'inquiéter de l'éclatement des dispositifs à destination de l'enfance entre une dizaine de ministères ; du rejet d'un pilotage

interministériel par le Premier ministre, pourtant proposé par la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté en décembre 2012 ; de la récente nomination d'un délégué interministériel à la jeunesse qui risque de peser difficilement sur les décisions, faute d'être rattaché au Premier ministre...

Il préconise donc la création d'un dispositif national pour l'enfance, combinant une instance interministérielle à l'enfance et un Conseil national de l'enfance.

Une instance interministérielle - L'instance interministérielle permettrait de « redonner une impulsion politique forte à l'action gouvernementale et publique pour l'enfance au niveau national tout en veillant à sa déclinaison territoriale », a précisé Karine Métayer.

Placée auprès du Premier ministre, elle coordonnerait tous les ministères compétents et apporterait au gouvernement son concours à l'édification de cette politique. Elle serait associée à la définition de tout projet de texte relatif à la politique de l'enfance et organiserait la collecte d'informations à l'échelle européenne, nationale et locale.

Un Conseil national de l'enfance - Le Conseil national de l'enfance, serait quant à lui indépendant de la sphère gouvernementale, tout en bénéficiant de la reconnaissance des pouvoirs publics. Il permettrait la concertation entre tous les acteurs agissant dans le domaine de l'enfance (organisations et associations parentales et familiales, professionnelles, universitaires, citoyennes...) et les pouvoirs publics nationaux et locaux. Le collectif détaille ses missions potentielles :

- examiner de sa propre initiative, toute question touchant aux domaines de l'enfance ;
- émettre des avis sur tout projet, programme ou étude sur consultation du gouvernement ;
- assurer une mission d'observation et de vigilance ;
- identifier et recenser des expériences concourant à des pratiques prévenantes ;
- animer des réflexions sur la coordination des politiques touchant à l'enfance aux plans national et territorial.

Ce conseil serait ouvert à l'ensemble des acteurs de l'enfance (associations, syndicats, personnes morales de droit public ou privé, représentants des enfants et des parents, experts). Les collectivités territoriales y seraient associées, mais dans un collège consultatif, au côté des représentants de l'Etat, des assemblés parlementaires et des organismes de protection sociale.

Poissons hors de l'eau - Evelyne Sire-Marin, magistrate, a ainsi témoigné de la nécessité de coordonner les acteurs de l'enfance du point de vue de la justice.

« Les mineurs délinquants ne sont pas des poissons hors de l'eau. Dans les dossiers pénaux aux assises, que voit-on ? Un mineur délinquant, c'est bien souvent une famille qui relève de l'aide sociale à l'enfance, ou brisée par la maladie mentale, ce sont des

décrocheurs de l'Education nationale. D'où l'importance de coordonner les actions ! »
Et de citer la question non résolue des mineurs isolés étrangers, ou celle encore des jeunes majeurs qui se voient refuser toute aide éducative dès qu'ils franchissent la barre des 18 ans. « Voici des exemples de ce qui pourrait relever de l'interdisciplinarité du Conseil national de l'enfance ! »

Pour l'heure, outre celui destiné au Président de la République, des courriers sont partis aux départements, à l'Association des maires de France, aux ministères concernés. Plusieurs collectivités comme le conseil général du Val-de-Marne ou celui des Pyrénées Atlantiques, soutiennent cette action. « Ce que nous dénonçons aujourd'hui, tout le monde le sait. Ce que nous voulons, c'est bousculer les choses », conclut Pierre Suesser, président du Syndicat national des médecins de protection maternelle et infantile (PMI).

Note 01:

Ce collectif s'est formé en 2006 en réaction au rapport de l'Inserm « Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent », qui préconisait le dépistage des bébés agités dès la crèche afin de prévenir la délinquance.